

vous propose les séminaires :

**Consolidation des comptes selon  
la RPC 30 et le nouveau droit comptable**

(voir détails en pages 2 et 3)

- ⇒ 1<sup>er</sup> septembre 2016, restoroute de la Gruyère  
Avry-devant-Pont  
Demi-journée, 13h30 à 17h00

**Fiscalité des immeubles :  
Opportunités, menaces et perspectives**

(voir détails en pages 4 et 5)

- ⇒ 4 octobre 2016, restoroute de la Gruyère  
Avry-devant-pont  
Journée entière
- ⇒ 29 novembre 2016, restaurant Le Chef  
Genève Aéroport  
Journée entière

**Consolidation des comptes**  
**selon la RPC 30 et le nouveau droit comptable**

**le 1<sup>er</sup> septembre 2016 de 13h30 à 17h00,**  
**au restoroute de la Gruyère, Avry-devant-Pont**

**Description :**

Le développement des groupes de sociétés est une caractéristique de l'activité économique de ces dernières décennies.

L'internationalisation croissante et la délocalisation, la diversification, la prise de contrôle d'une entreprise et de ses activités, ou encore les besoins de synergie et d'optimisation expliquent cet engouement.

Les états financiers individuels de la société mère ne donnent qu'une image partielle de sa situation économique et financière, voire totalement occulte lorsqu'il s'agit d'une société dont le but principal est la détention d'activités au travers de participations. Les états financiers ne fournissant dès lors plus aucun élément significatif au niveau économique.

La publication des comptes n'est plus seulement utile pour la détermination du bénéfice distribuable et imposable, mais aussi et surtout comme outil d'information à destination des associés et autres investisseurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'application du nouveau droit comptable est obligatoire pour toutes les entreprises et introduit quelques changements et précisions s'agissant des comptes consolidés.

Bien qu'une consolidation aux valeurs comptables ne soit pas exclue, le législateur a sciemment voulu orienter le praticien vers les normes en tant que référence pour l'établissement des comptes consolidés.

**Contenu et déroulement :**

La pratique de la consolidation en tant que technique peut se révéler extrêmement complexe. Entrer dans des cas trop spécifiques serait improductif et sans valeur ajoutée.

De l'avis des participants, le succès de nos précédents séminaires repose sur notre approche ciblée, critique et pratique des thèmes abordés.

Ainsi, notre séminaire débutera par une courte présentation sur la définition, la philosophie et les bases légales des comptes consolidés.

Nous nous attarderons ensuite sur le déroulement d'une consolidation en exécutant les diverses étapes **au travers d'exercices pratiques**. A l'aide de ces cas, nous apprendrons à:

- Déterminer le pourcentage de contrôle et d'intérêt ainsi que le cercle de consolidation ;
- Comptabiliser quelques retraitements courants ;
- Eliminer la participation et les opérations internes typiques.

Nous vous fournirons non seulement les éléments théoriques **mais aussi et surtout une approche critique et pratique de la consolidation.**

Conférencier principal :

Marc-Olivier Vullioud, Expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, formateur d'adultes et associé de la fiduciaire OC - Olympe Conseils.

Public cible :

Toutes les personnes exécutant des tâches liées à la finance, à la comptabilité, au controlling et à la révision des états financiers.

Toutes les personnes intéressées par les techniques de consolidation.

Conférencier :



Marc-Olivier Vullioud, Expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, formateur d'adultes et associé de la fiduciaire OC - Olympe Conseils.



Inscriptions :



Les places étant limitées, veuillez vous inscrire sur le site de notre partenaire, la société CPOrg, en cliquant sur le lien suivant :

<http://cporg.secure.force.com/register/welcome?SID=a01b000000YTjEQ>

## Fiscalité des immeubles : Opportunités, menaces et perspectives

- ⇒ **le 4 octobre 2016, au restoroute de la Gruyère, Avry-devant-Pont**
- ⇒ **le 29 novembre 2016, au restaurant Le Chef, Genève Aéroport**

### Description :

Un investissement immobilier peut avoir des conséquences fiscales non négligeables. Les sommes en jeu sont souvent conséquentes et les incertitudes en matières conjoncturelles et législatives de plus en plus importantes.

Dans une période avec des taux d'intérêts historiquement bas et suite à l'entrée en vigueur de nouvelles règles en matière d'aménagement du territoire, privés et professionnels investissent massivement dans l'immobilier tant qu'il est encore temps.

La 2<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises promettait des facilités en matière d'aliénation d'immeuble, mais l'application et l'interprétation de ces nouvelles règles ne semblent pas atteindre les buts recherchés et cachent de mauvaises surprises.

La récente modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a également introduit de nouvelles taxes, qui parfois viennent se cumuler avec d'autres déjà existantes.

Le lieu de l'investissement, la qualification juridique de l'investisseur, l'appartenance fiscale du bien immobilier ou encore le but de l'investissement, sont autant d'éléments qui vont influencer l'impôt, parfois de façon brutale.

De récentes décisions judiciaires, notamment en matière d'immeubles agricoles, vont d'ailleurs occuper nos Parlementaires fédéraux ces prochains mois et pourraient influencer la toute prochaine réforme de l'imposition des entreprises III.

### Contenu et déroulement :

De l'avis des participants, le succès de nos précédents séminaires repose sur notre approche ciblée, critique et pratique des thèmes abordés.

Plusieurs cas tirés de la pratique ou de la jurisprudence vous seront présentés.

Nous nous attarderons particulièrement sur les notions ci-après :

- Appartenance en fonction de la prépondérance privée ou commerciale
- Différé d'imposition en cas de cessation d'activité ou de emploi
- Professionnels de l'immobilier
- Imposition des immeubles agricoles
- Taxes sur les plus-values introduites par la nouvelle LAT

Nous donnerons enfin un avis critique sur la mise en application du différé d'imposition introduit par l'article 18a LIFD.

Vous pourrez également poser vos questions à nos intervenants et partager vos avis avec l'ensemble des participants.

### Conférenciers



Marc-Olivier Vullioud, Expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, formateur d'adultes et associé de la fiduciaire OC - Olympe Conseils.



Marc-Olivier Vullioud est spécialisé en fiscalité immobilière et travaille activement en tant que conseiller technique auprès de Parlementaires cantonaux et fédéraux.

Un second intervenant spécialiste dans les taxes et impôts immobiliers se joindra à nous.

### Inscriptions :



Les places étant limitées, veuillez vous inscrire sur le site de notre partenaire, la société CPOrg, en cliquant sur le lien suivant :

<http://cporg.force.com/register/seminars>